

Type : Protocole

Titre de l'entente :

Partenaire(s) : Université de Toulouse 1 Capitole - IUT de Rodez (Toulouse, France)

Unité de rattachement (UL) : Faculté des sciences et de génie

Responsable(s) : Josée Desharnais, Faculté des sciences et de génie, Sciences et génie-Département d'informatique et de génie logiciel, Pavillon Adrien-Pouliot

Mode de coopération : PROFIL INTERNATIONAL

Domaine(s) : Baccalauréat en informatique (B. Sc. A.) (B-IFT (IFT))

	<u>signature</u>	<u>échéance</u>	<u>dénonciation</u>
Dates :	2011-05-12	2016-05-12	

Durée : 5 ans

Nbr. de places/programme : 3

Remarque :

Note de diffusion :

Numéro de l'entente : 11291

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ETUDIANTES ET D'ETUDIANTS

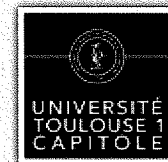
entre

**l'Université Laval (Québec, Canada) –
Faculté des Sciences et Génie**



et

**Université Toulouse 1 Capitole – France
l'IUT de Rodez –**



PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

Entre : l'Université Laval (Québec, Canada)
la Faculté des sciences et génie

et L'Université Toulouse 1 Capitole – IUT de Rodez – France

La Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et l'IUT de Rodez de l'Université Toulouse 1 Capitole souhaitent mettre en œuvre, sur une base de réciprocité et dans l'intérêt des deux établissements, un protocole qui permette à leurs étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant leur grade de l'établissement d'attache.

Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international.

Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, par année académique, un maximum de 3 (trois) étudiants inscrits soit dans le programme de baccalauréat en informatique de l'Université Laval soit dans le programme de LPD2I (Licence Professionnelle Développement d'applications Intranet-Internet) de l'IUT de Rodez.
2. Les établissements partenaires s'entendent pour établir l'équivalence entre les cours de leur programme et pour reconnaître ceux réussis par les étudiants dans l'établissement d'accueil.
3. Les établissements partenaires choisissent leurs candidates et leurs candidats selon des critères d'admission approuvés de part et d'autre.
4. Les établissements partenaires dressent conjointement pour chaque programme la liste des activités de formation pour les étudiants participants à partir de leur répertoire officiel respectif. Ces listes, en Annexe A de ce protocole, devront être renouvelées tous les cinq (5) ans.
5. L'établissement d'attache transmet à l'établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chaque étudiant, constitué au minimum des pièces suivantes :
 - un relevé de notes officiel;
 - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté (copie du passeport);
 - une liste d'activités de formation autorisées conjointement par les établissements partenaires;
6. L'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants (sauf dans le cas d'une inscription régulière en vue de l'obtention d'une Maîtrise avec mémoire (équivalent du Master recherche en France) à l'Université Laval – Faculté des sciences et de génie - auquel cas les étudiants participant paient leurs frais de scolarité à compter de la 3^e session inclusivement à titre d'étudiants réguliers de ce programme);
7. Les établissements partenaires assurent aux étudiants un accueil de qualité, leur désignent un responsable académique pour favoriser leur intégration dans leur programme d'études et leur transmettent l'information nécessaire pour trouver un logement.

8. Chaque établissement souscrit les assurances de responsabilité professionnelle pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent protocole.
9. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu du présent protocole par une publicité adéquate.
10. Les établissements partenaires obtiennent les engagements suivants de leurs étudiants :

Avant leur départ

- a) d'avoir complété le nombre de sessions exigé par leur programme d'études;
- b) de faire approuver leur choix d'activités de formation par leur directeur de programme;
- c) de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le pays d'accueil;
- d) de s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer leurs droits de scolarité à leur université d'attache;

Durant leur séjour à l'université d'accueil

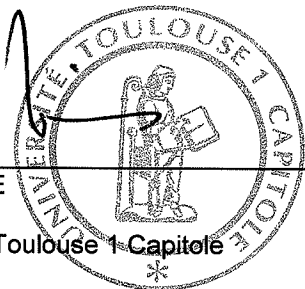
- e) de se conformer aux règlements de cet établissement;
- f) de s'inscrire pour une session (semestre) au moins, mais pas plus de deux (sauf dans le cas d'une inscription régulière en vue de l'obtention d'une Maîtrise avec mémoire (équivalent du Master recherche en France) à l'Université Laval – Faculté des sciences et de génie - auquel cas les étudiants participant paient leurs frais de scolarité à compter de la 3^e session inclusivement à titre d'étudiants réguliers de ce programme);
- g) d'assurer leurs frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation*, biens personnels, responsabilité civile, automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil;
** les étudiants accueillis à l'Université Laval adhèrent obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par cet établissement, à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription.*
- h) de voir à ce que soit transmis à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel et, s'il y a lieu, d'en d'assumer les frais.

Durée et portée du protocole

La durée de ce protocole est indéterminée et entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié par consentement mutuel écrit des parties moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours. Les annexes de cours devront être renouvelées tous les cinq (5) ans.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.

Pour l'Université de Toulouse 1 Capitole



Bruno SIRE
Président
Université Toulouse 1 Capitole

Pour l'Université Laval

Handwritten signature of Bernard Garnier.

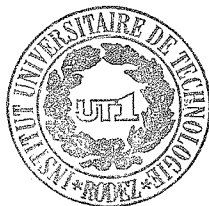
Bernard Garnier
Vice-recteur aux études et aux activités
internationales

Date : le 7 février 2011

Date : 25/05/11

Handwritten signature of Jean-Yves Bruel.

Jean-Yves BRUEL
Directeur
IUT Rodez



Date : 22 MARS 2011

Handwritten signature of Guy Gendron.

Guy Gendron
Doyen
Faculté des sciences et de génie

Date : 12 mai 2011

PROFIL INTERNATIONAL

ANNEXE A

LISTE DES COURS

Les étudiants participants de l'IUT de Rodez choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans les listes ci-dessous. L'approbation finale des choix de cours sera traitée de façon personnalisée par la direction de programme (ou responsable académique) de chaque étudiant participant avant son départ et au moment de son inscription et cela afin d'éviter que les cours ne présentent aucun conflit d'horaires.

COURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cours de 1^{er} cycle en génie logiciel

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/GLO.cours.html>

Cours de 1^{er} cycle en informatique

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/IFT.cours.html>

Notes explicatives importantes :

1. les cours de « 1^{er} cycle » en Amérique du nord correspondent en France aux cours de dernière année de Licence dans les universités ou encore aux cours de la formation d'ingénieur dans les grandes écoles;
2. Tous les cours non contingentés indiqués ci-dessus de la **Faculté des Sciences et de génie de l'Université Laval** sont ouverts aux étudiants de l'**IUT de Rodez** selon la disponibilité à l'horaire et sous réserve de leur approbation par leur direction de programme (ou responsable académique). La liste et une brève description de ces cours sont disponibles aux adresses indiquées dans l'encadré ci-dessus;
3. À l'Université Laval, un cours de **3 crédits** correspond à **9 heures d'études par semaine** incluant **3 heures de cours magistral** (selon les cours, les 6 autres heures sont réparties en travaux pratiques ou dirigés et travail personnel); un étudiant possède le statut **d'étudiant à temps plein** (en regard du Règlement des études de l'institution) durant une session donnée lorsqu'il est inscrit à un minimum de **12 crédits** (soit 4 cours);
4. À l'Université Laval, chaque session de cours d'**automne** et d'**hiver** est d'une durée de **15 semaines**;
5. Les cours de la session d'**automne** débutent au 1^{er} septembre et se terminent à la veille de Noël (21, 22 ou 23 selon les années);
6. Les cours de la session d'**hiver** débutent à la mi-janvier et se terminent à la fin du mois d'avril;
7. D'autres cours non contingentés dans d'autres disciplines sont accessibles aux étudiants de l'**IUT de Rodez** (génie électrique, génie informatique, mathématiques, génie physique, administration, management, langues, droit, gestion, etc.); l'analyse se fera au cas par cas par les responsables pédagogiques de chacun de nos deux établissements respectifs (voir <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/premier.html> pour une liste exhaustive de cours disponibles de 1^{er} cycle dans une multitude d'autres disciplines);
8. Enfin, notons qu'à l'Université Laval, notre Bureau du registraire considère que 1 crédit nord américain correspond à 2 crédits ECTS. En d'autres termes, pour qu'un étudiant de chez nous puisse se faire reconnaître 12 crédits de cours à son retour d'un séjour d'études dans une institution d'enseignement supérieure européenne, il doit avoir acquis un minimum de 24 crédits ECTS.

COURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS À L'IUT DE RODEZ

Les étudiants participants de l'**Université Laval** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-après selon leur programme d'étude. Les cours ci-dessous sont ouverts aux étudiants de l'**Université Laval** selon la disponibilité à l'horaire, à condition bien sûr qu'il n'y ait pas de conflit d'horaire pour les cours qui seront retenus avant le départ et sous réserve de leur approbation par leur direction de programme.

Baccalauréat en informatique et baccalauréat en génie logiciel

Titre	ECTS
Méthodologie objet (UML) et modèles de conception	3
Programmation orientée objet, langage Java	5
Interfaces graphiques événementielles objet	3
Bases de données avancées & architectures multi-niveaux	3
Architectures distribuées, agents logiciels	4
Réseaux : Internet, Intranet	4
Bases de données pour Internet et Intranet	3
Ingénierie des documents multimédia	3
Recherche opérationnelle	3
Outils de systèmes d'information centralisés	2
Outils mathématiques	3
Total	36

Pour l'Université Laval



Serge Talbot
Directeur
Direction générale des études de 1^{er} cycle

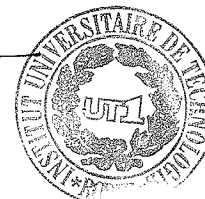


Josée Desharnais
Directrice
Programme de baccalauréat en informatique

Date : _____

Date : _____

Pour l'IUT de Rodez – Université Toulouse I Capitole



Frédéric Barrios
Responsable de la Licence Professionnelle
Systèmes Informatiques et Logiciels, spécialité :
Développement d'applications Intranet - Internet

Date : 22 mars 2011